

## **Le choléra à Chinon en 1832 : trois mois de panique**

Marc RIDEAU\*



*Le ministère attaqué par le choléra morbus.*  
Estampe de J J Grandville (cliché M. Rideau)

Autour des années 1830, une pandémie de choléra (la seconde dans l'histoire de l'humanité) atteint l'Europe. Venue de la région du Gange, elle gagne Moscou en 1828, passe par Varsovie, Berlin et Hambourg et atteint l'Angleterre au début de 1832.

Pendant quelque temps, la France est épargnée et le choléra est même source de plaisanteries. Les esprits forts s'en amusent : « Ce polisson de choléra ne tue pas les femmes. M'a l'air d'un sacré farceur ! » Les médecins parisiens affirment que le choléra ne peut envahir la France car « c'est une maladie des pays sauvages et malpropres ». Cette confiance est partagée par la Société médicale de Tours : notre ville est « saine et n'a pas à craindre pour ses habitants ». Malgré tout, le préfet d'Indre-et-Loire, Pierre-Amédée Godeau d'Entraigues, demande le 30 novembre 1831 la création d'une commission de salubrité dans chaque chef-lieu d'arrondissement. L'avis des trois médecins de la commission de Chinon, installée le 6 décembre, devrait le rassurer : « Nous l'affirmons avec assurance, la maladie n'est pas contagieuse ».

---

\* Secrétaire de l'Académie de Touraine.

Mais le choléra fait fi des certitudes médicales et arrive à Paris le 26 mars 1832, où la maladie causera 18 500 victimes, dont 13 000 pour le seul mois d'avril. Pourtant, à Chinon, le sous-préfet, Louis Levesque Desvarannes, demeure serein. Le 30 mars, il envoie au préfet une missive optimiste teintée d'un brin d'anticléricisme :

*J'ai devancé vos ordres [...] relativement aux mœurs sanitaires... J'ai invité les médecins à se réunir. J'ai conseillé l'envoi d'un jeune docteur à Paris pour étudier les phases de la maladie [...]. J'espère être en règle quand viendra le choléra. C'est une mauvaise crise à passer, mais qu'y faire ? Se lamenter, c'est lui donner prise. Veillons donc agir en le combattant courageusement, ce grand fléau envoyé par les mécréants pour servir d'argument aux prédicateurs, croyants ou faisant semblant, pour attaquer les nôtres.*

À cette phase d'insouciance fait suite à partir de mi-avril une période d'inquiétude qu'on cherche à masquer à la population. Le 14 avril, Levesque Desvarannes continue son badinage : « il est bien et fort bien de penser à sauver nos administrés, mais il n'est pas mal non plus de penser à leur orner l'esprit et le cœur, surtout pour le sexe féminin ». Il ignore encore que ce même jour, un décès étrange (qu'on attribuera au choléra) est signalé dans son arrondissement, à Langeais. Le 17, la maladie frappe un pauvre passementier de Tours habitant une rue au nom prédestiné, la rue des morts (ou des Maures, l'actuelle rue Verte). Le 18, le préfet rassure le ministre de l'Intérieur :

*Les services de santé, les secours, les hôpitaux sont préparés : les ingrédients nécessaires à la désinfection sont fabriqués presque sous mes yeux et sur les demandes fort multipliées des maires, je me suis décidé à en établir des dépôts aux chefs-lieux de canton pour être livrés au prix coûtant aux communes où le besoin s'en ferait sentir.*

Le 19, la commission sanitaire de Tours, devenue commission départementale, se réunit pour la première fois et publie une *Instruction populaire sur le choléra morbus*. À côté de renseignements utiles (signes caractéristiques du choléra, traitements provisoires, médicaments dont il faut être pourvu avant l'arrivée du médecin...), la notice renferme aussi des formulations maladroites que le maire de Chinon relèvera : « prescrire la viande, les soupes grasses, les pâtisseries, au moment où le pain est cher, alors que les malheureux ont bien de la peine à s'en procurer pour vivre, voilà qui doit produire le plus mauvais effet ». Le 26 avril, la même commission tente de minimiser le danger : « malgré l'apparition à Tours de deux cas isolés de choléra morbus, la commission s'empresse de rassurer ses concitoyens en annonçant que ces accidents ne se sont pas renouvelés, et que l'état sanitaire de la ville et du département est tout à fait rassurant ».

Mais, à Chinon, le sous-préfet ne songe plus à plaisanter. Depuis qu'il a pris connaissance du cas de Langeais, il s'affole et veut mettre en place des mesures autoritaires - un cordon sanitaire autour de Langeais, des visites domiciliaires obligeant les habitants « à nettoyer leurs taudis », la suppression des fumiers dans les cours de fermes -. Le préfet refuse ces propositions tout en mettant à exécution les mesures sanitaires qu'il annonçait précédemment au ministre de l'Intérieur. Il fait insérer un « avis essentiel » dans le *Journal d'Indre-et-Loire* du 3 mai :

*MM les Maires du département sont invités à faire prendre au chef-lieu de leur canton [...] la quantité de manganèse et d'acide muriatique [acide chlorhydrique] qui leur est attribuée dans la distribution générale de ces substances chimiques [...]. C'est uniquement par mesure de précaution que ces ingrédients propres à la fabrication du chlore sont distribués aux communes, car rien n'annonce jusqu'ici une invasion sérieuse du choléra morbus dans le département ; elles ne devront donc y voir qu'un acte de prudence et de sollicitude de la part de l'administration.*

Les premiers lots, préparés par le chimiste de Tours Félix Dujardin, sont livrés à Chinon début mai pour être distribués aux communes de l'arrondissement. Pendant presque tout le mois de juin, Chinon et les communes environnantes sont épargnées alors que le choléra fait des ravages à Tours.

Le 29 juin, le choléra gagne Chinon et le maire en informe le préfet :

*[...] un cas de choléra bien caractérisé vient de se déclarer dans notre ville sur une jeune fille d'une vingtaine d'années : vomissements, déjections de matières blanches, froid, crampes, décomposition de la face, tout y était. La méthode curative de Broussais<sup>1</sup> [cf. site Gallica] employée à temps et avec discernement par le docteur Lafon fils ont [sic] amené quelques mieux. Il serait d'un augure défavorable pour nous si la première personne atteinte s'éteignait en fleurs. PS : La peur étant une des causes de la maladie, nous tiendrons ce cas secret.*

La malade sera effectivement sauvée, mais en juillet douze nouveaux cas se déclarent à Chinon ; un homme et cinq femmes décèdent.

Au mois d'août, la maladie se déchaîne : 91 malades en 15 jours. Le capitaine de gendarmerie écrit le 16 :

*[...] dans la journée du 14 au 15, onze nouveaux malades. Les médecins sont tellement occupés qu'ils ne peuvent plus tenir note de tous les cas. Beaucoup de personnes abandonnent la ville. Les artisans vont se réfugier dans les caves à une lieue de là. Les habitants des campagnes n'osent pas venir. Les avocats ne vont plus au tribunal. Les affaires sont suspendues. Les médecins, dont on ne saurait trop louer le zèle, commencent à se fatiguer.*

Le sous-préfet encourage lui-même les départs de Chinon : « Un très grand nombre d'habitants ont quitté la ville. Comme la peur les plaçait dans des circonstances défavorables, il est à croire que sans cette immigration il y aurait eu un plus grand nombre de victimes ». Il ne se doute pas qu'en agissant ainsi, il favorise la dissémination du choléra dans l'arrondissement (à Champigny-sur-Veude, le premier cas enregistré le 16 août est un petit garçon venant de Chinon et il y en aura bientôt onze autres). Pour l'heure, il tente de faire fonctionner au mieux son administration tout en permettant à ses employés de prendre du congé. Lui-même, tombé malade, ne peut plus envoyer régulièrement les statistiques des décès. Aux reproches que lui fait le préfet, il répond : « Pourquoi donc nous chicaner sur les morts de juillet et d'août ? Qu'est-ce que cela fait à la masse des choses ? En somme, nous allons mal et fort mal : aujourd'hui, 7 morts ».

Les autorités tentent de lutter sur trois plans.

- en redemandant des désinfectants à Félix Dujardin auquel le préfet écrit :

*Le choléra sévissant avec vigueur à Chinon, je me vois dans l'obligation d'y faire un nouvel envoi des ingrédients propres à la fabrication du chlore : aussi je viens vous prier d'ordonner la préparation et l'emballage de 10 lots de manganèse et d'acide muriatique. Attendu l'urgence, puis-je espérer que vous voudrez bien veiller à ce que le panier soit prêt demain à 10 heures [les bouteilles en verre contenant l'acide chlorhydrique étaient placées dans un panier et emportées en voiture à cheval, de Tours à Chinon].*

- en apportant une aide financière aux malades. La municipalité organise une souscription auprès de la population (Amédée Girod de l'Ain, député de la circonscription, donne 2 000 francs). Dans l'émouvante liste des personnes secourues que conservent les archives

---

<sup>1</sup> Son efficacité est mise en doute dès 1832 quand des malades célèbres décèdent à Paris dans les bras de Broussais, qui lui-même sera atteint par le choléra.

municipales de Chinon, figure par exemple la famille Ageron qui reçoit un « bon pour un cercueil » en plus d'une somme de 12 francs.

- en tentant d'enrayer la panique des habitants. Le préfet supplie le docteur Pierre Fidèle Bretonneau, dont la célébrité est grande : « Vous savez les ravages que le choléra-morbus exerce en ce moment à Chinon et le découragement qu'il a porté au cœur des habitants. Il dépend de vous de l'atténuer, de relever le moral abattu ; votre présence pendant 24 heures amènerait ces résultats ». Bretonneau vient effectivement à Chinon où il a sans doute prescrit le traitement à base de sel d'Epsom [sulfate de magnésium) et de charbon végétal qu'il préconise. Il observera les ravages de l'épidémie « dans les quartiers bas, dans les rues froides, mal aérées, dans les habitations froides, humides. La malpropreté, l'entassement des individus, les fatigues, les veilles, les chagrins, des organes affaiblis, usés par des affections chroniques ont prédisposé à la maladie ». Il se convaincra de la justesse de ses idées sur la contagiosité du choléra qu'il défend contre ses confrères : « l'épidémie a paru suivre, quoiqu'avec irrégularités, un certain ordre donné de marche : la maladie a gagné, pour ainsi dire de maison à maison. Dans la même maison, le plus souvent, plusieurs personnes étaient atteintes. Quelques garde-malades n'ont pas été épargnées ».

En septembre, le choléra reflue. Le maire de Chinon et le sous-préfet écrivent au préfet, le premier pour annoncer la fin prochaine de la maladie « qui avait déjà perdu de son activité dès la fin du mois d'août », le deuxième pour minimiser la situation dans l'arrondissement :

*J'ai vu le maire de Savigny et celui d'Avoine : ils ne conviennent point qu'il y ait eu dans leur commune de décès causé par le choléra. J'aime d'ailleurs mieux cette conviction que celle du médecin. Candes est toujours aussi silencieux. St-Germain n'envoie plus rien, ainsi que Cravant. Je me plais à croire que le mal a disparu. Quant aux nombreux cas de St-Germain, comparés aux décès, je serais porté à penser que des symptômes ont été pris pour le mal lui-même.*

#### Bilan au 30 septembre

	début	Dernier décès	Hommes atteints	Femmes atteintes	Hommes décédés	Femmes décédées
Chinon	29 juin	30 sept.	52	144	26	91
Candes	19 juillet	22 sept	5	12	1	5
Saint-Germain	4 août	29 août	5	7	1	0
Champigny	16 août	30 août	13	14	5	6
L'île-Bouchard	16 août	30 août	2	2	1	1
<b>TOTAL</b>			<b>77</b>	<b>279</b>	<b>34</b>	<b>103</b>

En fin de compte, la seule ville de Chinon enregistre 52 hommes atteints (dont 26 décès) et 144 femmes (dont 91 décès). L'arrondissement comptabilise 263 cas dont 142 décès ; celui de Tours : 388 cas dont 190 décès. À noter l'absence de cas de choléra signalés dans l'arrondissement de Loches.

Le même sous-préfet pourra écrire au préfet le 5 décembre 1832 : « il n'est plus question de choléra à Chinon ». Le bilan est lourd, particulièrement pour les femmes, mais que pouvait-on faire contre une maladie dont on ne savait presque rien, et dont on ignorait totalement la cause. Des idées, pour nous étranges, avaient cours pour expliquer son apparition : des molécules normalement liées entre elles par une « force vitale » s'échappent des corps en putréfaction,

deviennent des « miasmes putrides » capables de « communiquer leur mouvement » à d'autres molécules, lesquelles provoquent la maladie quand elles trouvent des populations affaiblies ou des conditions favorables voisines de celle du Gange. Il faudra attendre 1854 pour que l'agent du choléra, le bacille virgule, soit entrevu par l'italien Filippo Pacini, travail confirmé en 1883 par l'allemand Robert Koch.

#### BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales d'Indre-et-Loire, 2M17 (personnel administratif) ; 5M122-126 (santé publique et hygiène).

Archives municipales de Chinon.

AUDIARD Ernest, *Le choléra de 1832 à Tours*, Tours 1952, 33 p. (Archives départementales, 4°Bh37.

DURAND Marc, « Mesures contre le choléra de 1832 en Indre-et-Loire », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 44 (1956), p. 360.

*Journal d'Indre-et-Loire*, année 1832.

PAILLARD M., *Histoire statistique du choléra-morbus qui a régné en France en 1832*, Paris, chez l'auteur, à l'Hôtel-Dieu et chez J.-B. Baillière, novembre 1832.

16 mai 2020